



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

សំណុំរឿងលេខ: ០០១/១៨ កក្កដា ២០០៧/អវតក/អជសដ
Case File/Dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
05 / 02 / 2010
ម៉ោង (Time/Heure) : 8:30
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: Ratanak

Composée comme suit : M. le juge NIL Nonn (Président)
Mme la juge Silvia CARTWRIGHT
M. le juge YA Sokhan
M. le juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le juge THOU Mony

ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date /Date de certification):
05 / 02 / 2010
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: Ratanak

Date : 4 février 2010
Type de document : PUBLIC

ORDONNANCE RELATIVE AU CODE PÉNAL CAMBODGIEN DE 2009

Co-procureurs

Mme CHEA Leang
M. Andrew CAYLEY

Accusé

M. KAING Guek Eav *alias* « DUCH »

Avocats des parties civiles

Me KONG Pisey
Me HONG Kimsuon
Me YUNG Panith
Me KIM Mengkhy
Me MOCH Sovannary
Me Silke STUDZINSKY
Me Martine JACQUIN
Me Philippe CANONNE
Me TY Srinna
Me Pierre Olivier SUR
Me Alain WERNER
Me Brianne McGONIGLE
Me Annie DELAHAIE
Me Elizabeth RABESANDRATANA
Me Karim KHAN
Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS
Me Christine MARTINEAU

Avocats de la Défense

Me KAR Savuth
Me François ROUX
Me Marie-Paule CANIZARÈS



LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (les « Chambres extraordinaires ») ;

NOTANT la promulgation le 30 novembre 2009 du Code pénal cambodgien de 2009 par Sa Majesté le Roi du Cambodge (doc. n° E180.1) et l'entrée en vigueur de son Livre I (la « première partie du Code ») ;

NOTANT que les Chambres extraordinaires achèveront la révision des versions anglaise et française de la première partie du Code au milieu du mois de mars 2010 au plus tard ;

RAPPELLANT la « Décision relative à la requête unique de co-avocats des parties civiles tendant à ce qu'il soit statué sur la qualité des avocats des parties civiles pour présenter des observations sur les questions relatives à la détermination de la peine et instructions relatives à l'interrogatoire de l'accusé, des experts et des témoins entendus au sujet de la personnalité de l'accusé », datée du 9 octobre 2009 (doc. n° E72/3) ;

DÉCIDE d'autoriser les parties à présenter des conclusions relatives aux dispositions pertinentes de la première partie du Code dans la semaine qui suivra le dépôt de ses versions anglaise et française (le délai commençant à courir lorsque les deux versions auront été déposées) ;

DÉCIDE d'autoriser la Défense à répondre aux conclusions des autres parties dans la semaine qui suivra la notification desdites conclusions en français et en khmer (le délai commençant à courir lorsque que les deux versions auront été déposées). *gt*

Phnom Penh, le 4 février 2010

Le Président de la Chambre de première instance



Handwritten signature
Nil Nonn